

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Rapport

Olivia Dufour

L'avocat en entreprise enfin pour demain ?

Page 6

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Menace sur le régime du mécénat

JURISPRUDENCE

Page 9

■ Social

Christian Gamaleu Kameni

Retour sur la loyauté du salarié dans les relations de travail (Cass. soc., 20 févr. 2019)

CULTURE

Page 13

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

« Nous l'Europe » : un plaidoyer pour une reconstruction européenne au Festival d'Avignon

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Dans L'Épire (III)

ACTUALITÉ

Rapport



L'avocat en entreprise enfin pour demain ? ^{147g8}

Olivia DUFOUR

Le rapport du député Raphaël Gauvain intitulé : « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale » recommande de créer un statut d'avocat en entreprise. Quelles sont les chances de trouver une solution à ce problème de confidentialité qui dure depuis 40 ans ?

Il y a eu le rapport de l'avocat Jean-Marc Varaut en 1998 sur un Code des professions juridiques et judiciaires, de l'ancien ministre de la Justice Henri Nallet en 1999 sur « Les Réseaux pluridisciplinaires et les professions du droit », de l'avocat Jean-Michel Darrois sur « Les professions du droit » en mars 2009 et puis le rapport de l'ancien président de l'AMF Michel Prada sur la compétitivité juridique de la Place de Paris en 2011. Voici que le député Raphaël Gauvain vient, le 26 juin dernier, d'ajouter sa voix à celle de ses prédécesseurs en recommandant la création de l'avocat en entreprise. Ce rapport a été rédigé à la demande du Premier ministre Édouard Philippe (lettre du 11 juillet 2018), soucieux de trouver des solutions pour protéger les entreprises françaises confrontées aux procédures judiciaires ou administratives en vertu de lois extraterritoriales étrangères. Quarante ans d'échec n'ont ne semble-t-il pas découragé le député Raphaël Gauvain d'apporter sa pierre à l'édifice en préconi-

sant à son tour l'avocat en entreprise. Si le projet ne parvient jamais à déboucher, au moins évolue-t-il au fil des rapports. Les premiers travaux, inspirés par la fusion des avocats et des conseils juridiques de 1991, se plaçaient uniquement sous l'angle de l'intérêt des professionnels et dans la perspective de créer une grande profession du droit. Le rapport Prada a marqué une rupture en prenant comme point de départ la compétitivité de la place juridique de Paris. Le rapport Gauvain achève cette mutation en raisonnant sur le terrain de la défense des entreprises françaises face à la concurrence agressive des autres pays – essentiellement des États-Unis – utilisant le droit et la justice pour promouvoir l'intérêt de leurs propres entreprises. C'est au fond ce que les juristes français ne cessent de répéter depuis des décennies aux gouvernements qui se succèdent : le droit est une arme stratégique. Il semblerait que le message ait enfin été entendu.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34